

# Compte rendu de la séance du 11 mai 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Victorio SALVADOR

## Ordre du jour:

Election d'une adjointe en remplacement de Rachel BILQUEY.

Deliberation Fonds Vert Maison d'Albert.

Questions diverses.

## Délibérations du conseil:

### ELECTION D'UN ADJOINT ( DE 2023 025)

**Vu** la délibération n°01\_14\_2020 fixant le nombre d'adjoints

**Vu** la délibération n°01\_14\_2020 élisant Madame Rachel BILQUEY 4<sup>ème</sup> Adjointe

**Vu** la vacance du poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint suite a la demission de Mme Rachel BILQUEY

**Vu** la proposition de Monsieur le Maire de Maintenir le 4<sup>ème</sup> poste d'Adjoint

**Vu** l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant l'élection d'un seul Adjoint sans que le Conseil Municipal soit complet dès lors que ce dernier en a décidé ainsi, sur proposition du Maire, et sous réserve que les 2/3 des sièges soient pourvus, ce qui est le cas,

### ***A l'unanimité, le Conseil Municipal***

**VOTE** favorablement à bulletin secret l'élection d'un nouvel Adjoint dans le respect de l'Article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VOTE** à bulletin secret l'élection d'un Adjoint.

Résultats du vote :

- Nombre d'inscrits :
- Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants (présents + pouvoirs) : 9
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :
- Nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue :

A OBTENU

Mme Nathalie CROCIONI 9 VOIX

**Madame Nathalie CROCIONI est élue à la majorité des suffrages exprimés : 4<sup>ème</sup> Adjointe.**

### MAISON D'ALBERT - demande de subvention au titre de la DETR ( DE 2023 026)

Projet : **La Maison d'Albert** : Réhabilitation d'une maison au cœur du village pour accueillir personnes âgées non dépendantes et accidentées de la vie.

Montant total des travaux HT : **1 285 632,00 € HT**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Union européenne		
Etat DETR		100 000.00
Etat DSIL		
Fond Vert		324 824.00
Conseil régional Grand Est		102 850.56
Conseil départemental des Vosges		289 267.20
Fond de concours CAE		29 996.00
Fond d'appuis pour les territoires senior		30 000.00
Ademe		83 566.08
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>74.70%</b>	<b>960 503.84</b>
Fonds propres		325 128.16
<b>Sous-total collectivité</b>	<b>25.30%</b>	<b>325 128.16</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>		<b>1 285 632.00</b>

Le conseil municipal ou communautaire après avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire

Monsieur le maire

MAISON D'ALBERT - Demande de subvention auprès de la CAE ( DE 2023 027)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, réaffirme sa volonté d'engager les travaux de réhabilitation de la Maison d'Albert.

Afin de mener à bien ce projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.